

PROJET D'ETABLISSEMENT

MULTI-ACCUEIL AU CLAIR DE LUNE



Ce document s'appuie sur

**le projet de service du Pôle Petite Enfance qui donne les orientations
le projet éducatif qui détermine un cadre de référence commun**

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	4
1. Le gestionnaire et sa situation administrative.....	4
2. La structure.....	4
II. PROJET SOCIAL	12
1. Identification des besoins.....	12
2. Réponse aux besoins	12
3. Projet.....	14
III. LE PROJET PEDAGOGIQUE COLLECTIF ET FAMILIAL.....	15
1. Objectifs à l'attention des parents : Coéducation et Parentalité	16
A. INFORMER : Accompagner la recherche d'un mode d'accueil.....	16
B. ACCOMPAGNER : Préparer l'éloignement de l'enfant et de ses parents	17
C. ASSOCIER : Donner une place aux parents tout au long de l'accueil	18
2. Objectifs à l'attention des enfants.....	21
A. PROTEGER : Créer un environnement sécurisant et contribuer à sa bonne santé	22
B. OBSERVER :Etre attentif à chaque enfant.....	29
C. EVEILLER : Contribuer au Bien-être et à l'éveil de l'enfant	31
IV. RELATION AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS	42
V. EVALUATION – CONCLUSION	43
VI. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT	44
VII. ANNEXES	45

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1. Le gestionnaire et sa situation administrative

Multi-Accueil « Au Clair de Lune »

4, Avenue de Lyon

57070 METZ

Tél. / Fax. : 03 87 32 14 56

La structure est gérée par la ville de Metz.

L'autorisation d'ouverture de l'établissement est délivrée par le Président du Conseil Général de la Moselle. Elle mentionne les prestations proposées, les capacités d'accueil et l'âge des enfants accueillis, les conditions de fonctionnement, les effectifs ainsi que les qualifications du personnel.

La ville de Metz applique le barème établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

2. La structure

2.1 Présentation générale

Le Multi-Accueil est placé sous la coordination d'une infirmière puéricultrice en charge du projet. Il a pour objectif d'apporter une réponse aux familles qui ont des besoins d'accueil en horaires atypiques, avec une priorité accordée aux parents en voie d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, comme dans chaque équipement d'accueil du jeune enfant de la ville de Metz, une priorité est accordée aux bénéficiaires des minimas sociaux et notamment aux familles monoparentales.

2.2 Fonctionnement

→ Horaires

L'accueil est planifiable et réservable, du lundi à partir de 5h30 jusqu'au samedi matin 7h, à l'exception des jours fériés. Il est prévu une fermeture annuelle de quatre semaines (trois semaines en été et une semaine en fin d'année).

L'accueil est réalisé sur la base de réservations horaires. Afin de tenir compte de la spécificité des besoins d'accueil des familles dont les horaires de travail sont irréguliers ou imprévisibles, une certaine souplesse est autorisée dans les horaires d'arrivée et de départ de l'enfant. Dans la mesure du possible, ces horaires devront être précisément indiqués. Dans le cas où les horaires d'accueil sont très flexibles, une base forfaitaire mensualisée peut être proposée à la famille, qui s'oblige toutefois à présenter par écrit, le planning d'accueil souhaité pour l'enfant, en date du 25 du mois dernier délais, pour le mois suivant.

En tout état de cause, afin de garantir la qualité d'accueil et de sommeil des enfants, aucune arrivée et aucun départ ne pourront intervenir entre 22h et 5h30.

→ Conditions d'admission et tarifs

Confère règlement de fonctionnement.

Les admissions sont prononcées, conformément au règlement d'attribution des places, sur décision de la commission.

→ Capacité d'accueil

Le Multi-Accueil propose une unité d'accueil collectif de dix places, sous la forme d'une micro-crèche et une unité d'accueil familial de vingt places.

→ L'équipe

► **Les membres de l'équipe** possèdent un des diplômes requis pour l'exercice de leur profession. Au-delà de cette formation initiale acquise, des plans de formation permettent d'assurer pour chacun une formation continue.

► **La participation de l'équipe** à la construction du projet d'établissement et à son évaluation régulière est garante de l'adhésion de chacune à ce projet. Il est prévu une journée pédagogique chaque année au cours de laquelle l'équipe mène une réflexion sur le projet pédagogique de la structure.

La directrice est déterminée et motivée pour cette démarche participative. Elle veille de plus à reconnaître la pertinence du travail des membres de l'équipe et ainsi valoriser leurs actes professionnels.

► **Le travail d'équipe** est organisé autour de fiches de poste, du règlement de fonctionnement, de protocoles dédiés aux actions encadrées par des réglementations ou des règles de bon sens.

Les protocoles participent à une politique forte en matière de prévention des risques. Au-delà de ces écrits, la mission, le rôle et la fonction de chacune doivent être clairs et explicites.

► **Les valeurs professionnelles de l'équipe :**

- L'enfant est au centre des préoccupations professionnelles,
- Respect de l'autre et de ses différences,
- Tolérance, dans la limite des règles de vie en collectivité,
- Écoute, empathie,
- Disponibilité,
- Confiance,
- Savoir se remettre en question et accepter d'être remis en cause,
- Confidentialité et discrétion professionnelle,
- Ponctualité,
- Cohésion d'équipe,
- Responsabilité.

► ***Composition***

Le personnel est nommé par le Maire. Il est soumis aux dispositions prévues dans le statut de la Fonction Publique Territoriale.

La directrice est titulaire d'un diplôme d'état de puéricultrice et exerce la direction de l'établissement sous l'autorité du Directeur du Pôle Petite Enfance (pôle solidarité de la ville). Elle anime une équipe pluridisciplinaire composée :

- De cinq agents de puériculture,
- D'une éducatrice de jeunes enfants, pour le Service d'Accueil Familial et une journée par semaine pour la collectivité,
- D'un agent d'entretien,
- D'assistants maternels.

L'organigramme présente les différents professionnels participant à la vie quotidienne de la structure. (Cf. annexe 1)

La structure peut recevoir, à titre de stagiaires, les candidats aux diplômes comportant un programme relatif à la Petite Enfance ou à l'Enfance.

Un livret a été élaboré afin de faciliter l'accueil, le suivi et l'évaluation de chaque stagiaire. Celui-ci leur est donné dès leur arrivée quelle que soit leur formation.

► ***La communication avec l'équipe s'organise autour :***

- *De réunions performantes,*
- *De documents de transmissions,*
- *De tableau d'affichage,*
- *D'écrits ponctuels,*
- *De la disponibilité de la directrice pour les membres de son équipe et de l'écoute l'expression de chacun d'eux.*

► ***La délégation de responsabilité***

La délégation de responsabilité permet de partager les temps de disponibilité nécessaires :

- *Adaptation (équipe)*
- *Accueil de l'enfant (équipe)*
- *Activités et vie quotidienne (équipe)*

En cas d'absence de la directrice, la délégation de responsabilité est organisée suivant des procédures validées par le Directeur du Pôle Petite Enfance.

→ Les locaux

Voir plan (Cf. annexe 2)

Depuis le 17 décembre 2012, les locaux se trouvent dans une aile du rez-de-chaussée de la résidence pour personnes âgées Désiremont, située avenue de Lyon. La surface utile est de 167m².

La structure se compose :

- D'un sas d'entrée donnant sur un hall qui dessert les différentes pièces :
- La pièce de vie principale de 35m² environ, servant de salle à manger et de jeux. On y trouve ainsi des tables et des chaises adaptées aux enfants, mais aussi du mobilier et des tapis de jeux et du matériel de puériculture. Un miroir présent sur le mur permet à l'enfant l'exploration de sa propre image. Une décoration ludique et colorée vient compléter ce cadre voulu gai et agréable.
- La salle d'activités de 17 m² munie d'une piscine à balles, jouxtant la pièce principale. Elle sert également pour la sieste des plus grands l'après-midi.
- La chambre de 16 m² équipée de lits de sécurité pour les bébés et de lits bas.
- Les sanitaires enfants de 8,70 m² comprenant un grand plan de change, deux toilettes, un lavabo-auge et une douche.
- Les vestiaires des enfants, pouvant également servir de local à poussettes.
- La cuisine respectant la « marche en avant » de la méthode HACCP, comprenant un accès extérieur réservé aux livraisons.
- Une laverie- lingeerie.
- Un bloc sanitaire pour le personnel comprenant les vestiaires, un lave-mains et une douche.

- La salle de repos pour le personnel d'environ 9m², dédiée également à la prise des repas.
- Le WC prévoyant l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Le bureau de direction.
- Le local à poubelles indépendant, avec un accès par l'extérieur.

Grâce à l'attention particulière portée à l'ensemble de ces pièces, l'enfant peut trouver réponse à tous ses besoins et peut ainsi, évoluer dans le confort, l'hygiène et la sécurité.

→ La communication

► *La communication interne*

Sont utilisés :

- un cahier de présence des enfants (sous la forme de feuilles quotidiennes) sur lequel sont notées leurs heures d'arrivée et de départ. Elle permet de connaître rapidement le nombre d'enfants présents à tout moment,
- un livret individualisé pour chaque enfant,
- un tableau de suivi indiquant les introductions alimentaires et certaines habitudes des enfants (sucette, doudou,...),
- des notes spécifiques, à destination du personnel, concernant des cas particuliers (ex : régimes alimentaires, allergies,...),
- d'un cahier de transmissions journalier,
- d'un cahier de liaison sanitaire,
- des feuilles nominatives pour la dispensation des traitements médicamenteux.

En accueil familial, la communication avec les assistants maternels posent une problématique particulière, puisqu'ils sont pour certains, par définition éloignés de leur encadrement. Elle se fait par téléphone, à l'occasion de la remise des fiches de présence, et bien entendu lors des visites à domicile.

La directrice effectue en effet un accompagnement spécifique de chaque assistant maternel lors de visites effectuées à son domicile. Il en est de même pour l'éducatrice de jeunes enfants du Service d'Accueil Familial.

Ces visites sont effectuées régulièrement, de façon inopinée ou sur rendez-vous selon le cas et font l'objet d'échanges et d'évaluations.

Cette démarche est connue de tout assistant maternel qui postule au sein de l'unité familiale, ainsi que tout parent qui choisit ce mode d'accueil.

La visite à domicile trouve sa signification dans l'écoute, l'échange, le conseil et permet :

- à l'assistant maternel de se sentir soutenu et reconnu en tant que professionnel de la petite enfance,
 - aux parents d'être rassurés quant à la qualité d'accueil de leur enfant,
 - aux professionnels d'encadrement de répondre à leurs missions de soutien auprès des assistants maternels.
-

Dans certains cas, les professionnels sont amenés à rencontrer de façon plus fréquente les assistants maternels à leur domicile :

- lors de leur recrutement (période d'essai),
- lors d'un nouvel accueil,
- lorsqu'il existe un accueil avec un accompagnement particulier (maladie chronique, contexte familial spécifique...).

Dans d'autres circonstances, lors de visites spécifiques, les professionnels vont revoir, plus particulièrement, la sécurité, l'hygiène du cadre de vie ainsi que les pratiques professionnelles de l'assistant maternel :

- lors des bilans annuels relatifs à l'évaluation du contexte d'accueil, c'est l'occasion également d'étudier les changements ayant une incidence sur l'agrément (composition et organisation globale de la famille, souhait de l'assistant maternel de poursuivre son activité avec le nombre d'enfants qu'il définit, en lien avec son agrément...). Toutes ces données sont transmises au service de PMI dans le cadre d'un travail en partenariat,

- lors des bilans entraînant des modifications de l'agrément comme un déménagement ou toute autre situation qui engendre une nouvelle évaluation du cadre familial,
- lors des bilans liés au renouvellement de l'agrément des assistants maternels,
- lors de l'inventaire du matériel mis à leur disposition. Il se fait de façon annuelle et permet de répertorier le matériel en nombre. La vérification de son état, son adéquation avec l'âge de l'enfant, sa tenue et sa sécurité sont suivies de façon régulière. Il permet de prévoir son renouvellement éventuel.

Enfin les informations à destination du personnel, les informations transmises par la directrice, la Direction du Pôle Petite Enfance, la Mairie, l'Amicale du personnel municipal, etc. sont affichées.

► *La communication externe*

- Avec la Direction du Pôle Petite Enfance : téléphone, rendez-vous, réunions, mails...
- Avec les familles : rendez-vous, échanges, écrits et courriers, communications téléphoniques...
- Avec les autres structures de la petite enfance : actions avec les Multi-Accueils, les ludothèques, les multiservices, les médiathèques, la piscine...
- Avec d'autres partenaires et des équipes pluridisciplinaires (PMI, organismes de tutelle, CAMSP, services de suivis d'enfants, écoles et instituts de formation...) et contribue à l'ouverture et à l'élargissement du champ professionnel.

Un tableau d'affichage permet d'informer les familles du fonctionnement de la structure : règlement de fonctionnement, menus hebdomadaires, plan d'évacuation, diverses plaquettes informatives...

Le projet d'établissement est à la disposition de tous, parents, stagiaires, intervenants et professionnels.

II. PROJET SOCIAL

1. Identification des besoins

Le quartier de Bellecroix compte 4% des habitants de Metz. Il est le quartier le plus petit de la ville.

Le nom du quartier vient de son emplacement sur la colline Belle Croix. Cette position géographique ainsi que les anciennes fortifications et les axes structurants qui bordent le quartier l'isole du reste de la ville.

Bellecroix est pour sa partie ouest en particulier, un quartier d'habitat d'ensemble collectif dense. Une grande partie du quartier est classée en Zone Urbaine Sensible. C'est dans ce quartier que la part des familles monoparentales est la plus forte, ainsi que la proportion des jeunes de moins de 20 ans.

Avec 59% de ses résidences dans le locatif social, Bellecroix enregistre la plus forte proportion de tous les quartiers.

34% d'allocataires du Régime de Solidarité Active (RSA) est le plus fort des ratios calculés à l'échelle des quartiers. La part des allocataires CAF à bas revenus est également la plus forte parmi les différents quartiers de Metz. Pour l'ensemble de ces indicateurs sociaux et selon une enquête réalisée en 2013, Bellecroix est au-dessus de ce qui est recensé pour la ville.

En matière d'équipement petite enfance, le quartier comprend :

- 3 écoles maternelles,
- Une Halte-garderie associative, gérée par le COGEHAM,
- Une bibliothèque,
- Un centre médico-social,
- Une structure d'accueil d'urgence sous la forme d'une micro-crèche.

2. Réponse aux besoins

Face au marché de l'emploi qui exige toujours plus de disponibilités, les collectivités se doivent de proposer des solutions d'accueil adaptées aux besoins des parents les plus fragiles.

Consciente de l'enjeu que représentent, pour l'enfant et ses parents, les premières années de la vie, la Ville de Metz mène une politique active en faveur du développement des modes d'accueil de la Petite Enfance.

Le travail en horaires atypiques apparaît aujourd'hui comme une nouvelle réalité économique et sociale dont la ville souhaite tenir compte. Un besoin d'accueil spécifique se manifeste surtout lorsque les deux parents travaillent en même temps avec des horaires décalés. Il est encore renforcé dans le cas des familles vulnérables (monoparentales, précarisées par des problèmes de santé, absence de solidarité familiale...). La garde des enfants peut être, également, un frein pour accéder à l'emploi ou s'y maintenir.

En effet, ces conditions de travail désynchronisées soulèvent le problème de l'accès aux formules d'accueil petite enfance traditionnelles et ne simplifient pas la vie quotidienne des parents, obligés de s'adapter à des situations complexes par des ajustements et des arrangements de garde. L'offre publique d'accueil de la petite enfance est généralement calée sur des horaires d'ouverture et de fermeture correspondant à la « norme » du temps de travail (7h00 – 18h30 environ). Hors de ces plages d'ouverture, il est a priori très problématique de recourir à des solutions de garde formelles.

S'il convient de ne pas surestimer ces besoins d'accueil (les arrangements entre les parents ou le recours à la garde informelle par les grands parents permettent dans certains cas de maintenir les temps d'accueil dans les plages standards), la demande existe toutefois, émanant d'une part de familles monoparentales en cours de réinsertion professionnelle, d'autre part de familles dans lesquelles les deux parents travaillent en horaires décalés ou de nuit.

La ville de Metz a souhaité y apporter une réponse institutionnelle de qualité, en créant en 2010 dans une logique d'expérimentation et de déploiement modulaire, un dispositif d'accueil en horaires décalés et de nuit.

3. Projet

Au-delà du seul développement quantitatif des modes d'accueil, la ville de Metz et ses partenaires s'attachent à mettre en place un ensemble d'actions innovantes pour mieux répondre aux besoins des familles. L'accueil en horaires atypiques s'inscrit dans cette démarche, et ne peut à ce titre se contenter d'une action conforme à celle des équipements fonctionnant en horaires classiques. En effet, non seulement ce projet s'adresse à des parents qui peuvent être fragilisés (insertion professionnelle en cours, difficultés à concilier vie familiale et professionnelle), mais encore il s'adresse à des enfants placés dans un contexte d'accueil inhabituel, sur des temps et des soins traditionnellement réservés aux parents. Il est entendu par horaires atypiques, toutes les situations où des personnes sont amenées à travailler sur des périodes habituellement réservées au temps familial ou au repos : travail très tôt le matin (avant 7 heures), en soirée (après 19 heures).

La particularité de la micro-crèche, structure à dimension humaine, permet aux liens de se nouer rapidement avec les enfants et leur famille. Son cadre privilégié, familial et protecteur permet de proposer un accueil à la fois rassurant pour les enfants et pour leur famille en l'absence de relais de proximité.

La structure est un service de soutien aux familles, un intermédiaire entre l'intimité familiale et le monde extérieur. Dans le contexte particulier des accueils en horaires décalés, l'enfant est invité à se séparer doucement de son, ses parent(s). Il favorise la confiance du parent qui se sent souvent remis en question dans sa culpabilité et éprouve ainsi le besoin d'être conforté. La structure constitue un lien qui aide l'enfant à grandir en l'invitant à expérimenter la vie en société dans un environnement protégé. Au sein d'un climat de sécurité et de bien-être, ce dernier évolue dans un lieu où il est porté par le regard de professionnels, chargés de veiller sur lui et sur ses relations avec le reste du groupe.

Le cas échéant, la relation de confiance établie avec les parents peut permettre de les orienter vers de partenaires associatifs ou institutionnels, dans le cadre d'un soutien à la parentalité. Un partenariat avec l'ensemble des services médico-sociaux de proximité est de rigueur.

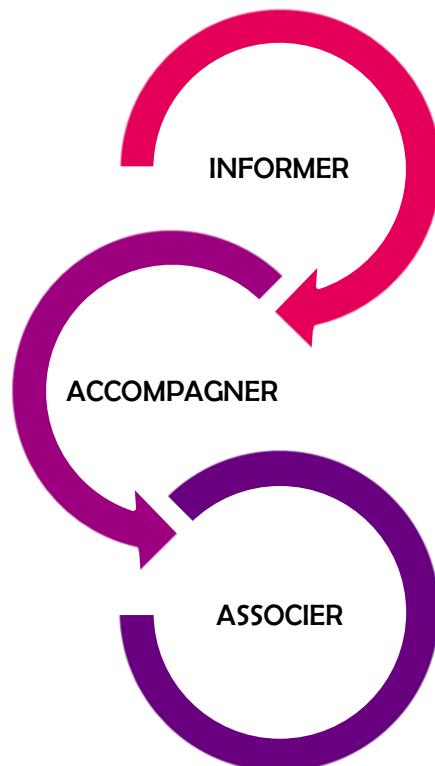
III. LE PROJET PEDAGOGIQUE COLLECTIF ET FAMILIAL

Le mot « projet » vient du latin « projectare » et signifie : « jeter en avant ».

Il est le fruit de la réflexion commune d'une équipe. Le travail d'équipe prend ici toute son importance car chacun doit se sentir porteur du projet et s'applique à réaliser ce qu'il prévoit.

Il est le reflet de notre capacité à agir ensemble, en mettant à profit les compétences de tous.

Nous nous engageons à poursuivre notre réflexion au quotidien pour que ce projet ne soit pas figé dans le temps mais au contraire évalué et réadapté.



1. Objectifs à l'attention des parents : Coéducation et Parentalité

Pour bien grandir, les enfants doivent pouvoir évoluer auprès de parents sereins, qui auront bénéficié d'informations simples et accessibles sur l'ensemble des questions qui se posent à eux au moment de l'arrivée d'un enfant, et notamment au sujet de la structuration de l'offre d'accueil de la ville, des différents endroits où ils pourront trouver un accompagnement dans leurs nouvelles compétences parentales.

Reconnus comme premiers éducateurs de leur enfant, ils sont alors naturellement associés et consultés pour tout ce qui les concerne. La priorité étant de les informer d'une part, puis de les accompagner pour enfin les associer à la vie de leur enfant au sein de la structure.

A. INFORMER : Accompagner la recherche d'un mode d'accueil

Accueil régulier

Les familles accueillis au sein du Multi-Accueil ont préalablement fait une inscription auprès du Pôle Information Petite Enfance et plus particulièrement au sein du Service de la Coordination des Modes d'Accueil qui met en regard offre et demande d'accueil.

La place octroyée à leur enfant résulte d'une part de leur demande, de leurs besoins en matière d'accueil et des disponibilités offertes par la structure d'autre part.

Des réservations horaires sont proposées pour les enfants de moins de 4 ans, par tranche d'une demi-heure. Dans le cadre des horaires variables, un forfait peut être proposé en fonction d'une estimation d'un volume horaire mensuel moyen. Pour les enfants porteurs de handicap, un accueil régulier est possible jusqu'à 6 ans.

Accueil occasionnel

L'enfant est accueilli ponctuellement à l'heure ou à la journée. Dans ce dernier cas, il est soumis aux modalités de l'accueil régulier. Cet accueil répond à une demande ponctuelle des familles. L'inscription s'effectue auprès de la directrice. L'admission

est prononcée par la directrice, sous réserve de places disponibles et d'un dossier complet.

Nous sommes à l'écoute de la demande des parents et les réorientons si besoin vers un accueil régulier.

B. ACCOMPAGNER : Préparer l'éloignement de l'enfant et de ses parents

a. La première rencontre

Elle est réalisée en priorité par la Directrice mais peut être effectuée par l'Educatrice de Jeunes Enfants.

Au cours de ce moment privilégié, il est important d'être disponible et à l'écoute de cette nouvelle famille.

Nous recevons les parents dans le bureau de la direction. Cette première prise de contact s'effectue après une prise de rendez-vous afin que la disponibilité de chacun soit effective. Cette rencontre a pour objectif de faire connaissance avec la famille et inversement, d'échanger sur l'enfant et repérer ses particularités (allergie, problème de santé,...), de cerner leurs attentes et de répondre à leurs questionnements. Il est important également d'être explicite concernant le règlement de fonctionnement et d'obtenir l'adhésion de la famille.

Nous les informons par ailleurs, de l'existence des ludothèques, lieux d'éveil et de loisirs animés par de professionnels de la petite enfance qui proposent aux enfants la découverte et l'expérimentation en dehors du contexte familial.

Nous leur présentons ainsi:

- L'organisation et le fonctionnement de la structure,
- le dossier administratif de l'enfant,
- le projet d'établissement,
- le livret d'accueil,
- le règlement de fonctionnement,
- le déroulement de la phase d'adaptation de l'enfant (modulable en fonction de la disponibilité de la famille).

Dans le cadre d'un accueil familial, cette rencontre a lieu après une visite de présentation au domicile de l'assistant maternel.

b. la deuxième étape

La seconde rencontre se déroule lors du premier jour d'adaptation de leur enfant dans la structure ou au domicile de l'assistant maternel. Il est prévu que le(s) parent(s) rest(ent) une heure en compagnie de leur enfant afin qu'il se familiarisent ensemble avec ce nouveau mode d'accueil. En collectivité, un membre de l'équipe qui devient alors le « référent », se détache et se rend entièrement disponible pour présenter le reste de l'équipe, faire visiter les locaux, repréciser le fonctionnement et échanger de manière plus précise sur les habitudes de vie de l'enfant. La personne référent est attentive à repérer les besoins de l'enfant ainsi que les attentes de ses parents. À domicile, l'assistant maternel devient de fait, le référent et procède de la même manière.

Cette étape est cruciale pour gagner la confiance de la famille. En effet, des parents sereins sont des parents qui vont confier leur enfant de manière plus aisée, sans appréhension. C'est le gage d'un accueil réussi !

Mais, notre engagement auprès des parents ne s'arrête pas là, mais au contraire il se poursuit en leur laissant une place tout au long de l'accueil de leur enfant.

C. ASSOCIER : Donner une place aux parents tout au long de l'accueil

Les parents sont reconnus comme les premiers éducateurs de leur enfant et il est normal qu'ils soient consultés et associés pour tout ce qui le concerne.

Nous avons retenu 3 axes principaux : **dialogue, coéducation et participation.**

a) Dialogue

Au sein de la structure, professionnels et parents s'attachent à maintenir le dialogue, le bien-être de l'enfant étant un objectif commun.

- A l'arrivée et au départ de l'enfant un professionnel se détache du groupe afin d'effectuer un accueil individualisé et d'obtenir ou de transmettre des informations personnalisées en toute confidentialité. Ce temps essentiel de transmissions se déroule dans la salle de vie. Il permet aux parents et à leur enfant de prendre le temps de se séparer et de se retrouver. Ces échanges favorisant la continuité des liens entre la vie à la maison et la journée dans la structure.

- L'ensemble de l'équipe reste disponible pour répondre aux questions des parents concernant leur enfant. Ils peuvent téléphoner à tout moment s'ils en éprouvent le besoin. Inversement, ils restent joignables à tout moment pour que nous puissions les avertir de tout problème (fièvre, incidents,...)

- Le directeur de l'établissement se rend accessible, de préférence sur rendez-vous pour rencontrer les parents au gré des besoins et des attentes réciproques.

- Un tableau d'affichage se trouvant dans le sas d'entrée est à disposition des parents. Il reprend l'ensemble des informations les concernant : les menus de la semaine, les notes de services, des affichettes d'éducation à la santé, des informations ponctuelles,...Un second se trouvant dans les vestiaires des enfants reprend les informations concernant le Conseil des Parents.

- Le projet éducatif commun à l'ensemble des structures d'accueil du jeune enfant de la ville prévoit une réunion de rentrée à l'intention des parents. Dans le cadre de notre fonctionnement en horaires atypiques et de la grande variabilité en matière des plannings (accueil de nuit, tard le soir,...), nous n'organisons pas cette rencontre, au vu du peu de disponibilité des familles. La dimension restreinte de la structure nous permet par ailleurs de répondre de manière individuelle et continue à leurs questionnements.

L'information et la communication édifient en ce sens une collaboration éducative étroite.

b) Coéducation

- Dans la limite de nos principes éducatifs, nous poursuivons ce qui est entrepris par les parents à la maison.
Ils sont ceux qui connaissent le mieux leur enfant. Le rôle des professionnels est de les accompagner dans leurs fonctions parentales sans les devancer.
Les parents restent à l'initiative de l'éducation à la propriété de leur enfant. À l'inverse, il nous est possible de leur suggérer lorsque nous sentons que leur enfant est prêt pour cela.
- Les parents sont par ailleurs souvent demandeurs de conseils concernant l'éducation de leur enfants. Les professionnels ont un rôle de soutien à la parentalité. Ils sont attentifs à valoriser ces parents afin de renforcer leur confiance en eux. Ils respectent leurs valeurs éducatives en veillant à ne pas les juger.
- Les parents ont une place prépondérante dans la vie de leur enfant au sein de la structure d'accueil. Ils sont les bienvenus si ils souhaitent participer ou proposer une activité (musique, lecture, goûter d'anniversaire,...) dans la mesure où leur projet est validé par la Directrice de la structure. Ils sont par ailleurs associés si ils le souhaitent, lors de sorties pédagogiques. Ils s'engagent en retour à respecter la charte « de bonne conduite » (Cf. annexes 4 et 5).

c) Participation

En donnant leur avis sur le fonctionnement et sur les projets éducatifs des établissements, les parents sont acteurs d'une démarche participative qui enrichit le projet messin pour la petite enfance. Pour ce faire, un conseil des parents a été constitué. Instance consultative composée de parents, de professionnels et de

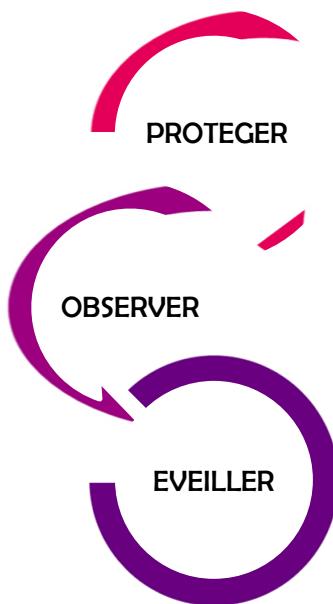
représentants de l'accueil de la petite enfance de Metz, ce conseil offre aux parents un espace d'expression au sein de la structure qui accueille leur enfant.

Un parent représente la structure, sur la base du volontariat et ce pour une durée maximale de deux ans. Il se fait le porte-parole des autres parents.

Une boîte aux lettres est à disposition de l'ensemble des parents afin de communiquer, d'y déposer des suggestions. Elle ne sert pas à régler des situations personnelles. Le parent membre du Conseil en gère le contenu. La clé de cette boîte reste néanmoins dans la structure.

Si ces trois premiers objectifs ont pour finalité d'apporter confiance et sérénité aux parents, l'action quotidienne des professionnels de l'enfance vise bien entendu à permettre aux enfants d'être épanouis.

2. Objectifs à l'attention des enfants



A. PROTEGER : Créer un environnement sécurisant et contribuer à sa bonne santé

a. Environnement

- Le décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de six ans définit le régime d'ouverture et de contrôle des établissements d'accueil de la petite enfance, la qualité d'accueil proposée, le projet d'établissement et le taux d'encadrement. Complétant et modifiant ce dernier, le décret n°2007-230 du 20 Février 2007 répond à l'évolution des besoins en matière d'accueil du jeune enfant.
- Les professionnels sont des personnes ressources. Ils s'attachent à transmettre un savoir, un savoir-faire, un savoir-être.
Les rôles et les fonctions de chaque professionnel sont présentés dans les fiches de poste communes à tous les équipements d'accueil du jeune enfant de la ville de Metz. L'ensemble du personnel bénéficie d'actions de formation. Celles-ci sont proposées et organisées par le Centre National de Formation Professionnelle Territoriale (le CNFPT).
Chaque année, il est prévu également une journée pédagogique annuelle au cours de laquelle toute l'équipe mène une réflexion autour du projet pédagogique de la structure.
- L'équipe d'encadrement est garante de l'environnement sécurisant dans lequel les enfants évoluent.
L'ensemble des locaux répond aux normes en vigueur. Le bâtiment et les extérieurs proches sont entretenus par le bailleur, à savoir par Metz Territoire Habitat.
En cas de détérioration de tout matériel constatée par l'un des membres de l'équipe, une fiche travaux est renseignée et les agents des Services Techniques interviennent dans les meilleurs délais pour procéder aux réparations.

Au niveau de la cuisine relais et de la blanchisserie, plusieurs documents sont mis à disposition des agents : tableaux de règlementation concernant la méthode HACCP (système qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité alimentaire) et RABC (démarche qualité destinée aux blanchisseries qui limite les contaminations microbiennes).

Des protocoles concernant l'hygiène alimentaire, l'hygiène des locaux et du personnel ainsi que des procédures d'urgences sont référencés et à disposition de l'équipe.

Au domicile des assistants maternels, les conditions de sécurité mises en place sont reprises dans un document émis par la Protection Maternelle et Infantile dans le cadre de leur agrément.

Les jeux et jouets sont homologués selon les normes européennes et adaptés aux enfants de moins de trois ans. Ils sont régulièrement triés et jetés avant de devenir potentiellement dangereux pour l'enfant.

- Au sein d'une micro-crèche, un maximum de dix enfants peuvent être accueillis simultanément (selon la législation en vigueur, une tolérance d'un dépassement de 10% est permis, ce qui porte à 11 le nombre potentiel d'enfants accueillis). Un professionnel peut avoir seul en charge un groupe de trois enfants. Dès lors que quatre enfants ou plus sont présents, un deuxième professionnel doit intervenir. Cette réglementation du taux d'encadrement ne déroge pas par ailleurs à la règle d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et un pour huit qui marchent.

A titre exceptionnel, dans certaines situations particulières, nous pouvons procéder au regroupement des enfants avec ceux de La Parent' Aise, au sein de l'une ou l'autre des deux structures.

Pour les sorties à l'extérieur, l'encadrement des enfants est d'un adulte pour deux enfants, sachant que la présence de deux professionnels au minimum est obligatoire.

- La Directrice veille à l'application des instructions générales de sécurité par l'ensemble du personnel, notamment des « Consignes Incendie » et au bon fonctionnement des différentes installations. Deux exercices d'évacuation

incendie sont organisés chaque années, ce qui permet au personnel d'intégrer la conduite à tenir en cas d'urgence. Les professionnels sont formés à la manipulation des extincteurs. L'ensemble des installations (système électrique, centrale à incendie, extincteurs,...) est par ailleurs vérifié annuellement par des instances compétentes et mentionné dans un registre de sécurité.

b. Repères

En plus d'un cadre sûre, la micro-crèche offre un espace de vie douillet et contenant pour l'enfant. Ce qui lui permet de se familiariser rapidement avec son nouvel environnement. Quel que soit leur âge, les enfants sont accueillis au sein d'un même groupe. Mais pour parvenir à grandir et devenir autonome, l'enfant a aussi besoin de sécurité affective. Celle-ci étant fragilisée lorsqu'il est séparé de son milieu familial.

Pour lui permettre de retrouver une certaine sérénité afin de se construire et de s'épanouir au sein de la structure, les professionnels se doivent de lui offrir : repères, confiance, disponibilité, et limites.

➤ Les professionnels s'attachent à donner des repères

Temporels : le "bonjour" de l'arrivée, le "au revoir" du départ, l'apprentissage des rythmes horaires, la préparation de l'enfant au retour de ses parents ou à leur retard éventuel, ...

Spatiaux : L'accès aux différentes pièces de vie est réglementé par le professionnel. Au sein d'un même espace, l'enfant évolue librement sous le regard bienveillant de l'adulte. Bien que restant ouvertes, certaines pièces lui sont interdites, telles que le couloir, bureau et la cuisine. L'enfant intègre ainsi les limites spatiales à ne pas dépasser.

Nous garantissons par ailleurs à l'enfant le même lit ; en lui réservant un casier personnel ainsi qu'un porte-manteau, ...

Matériels : en lui permettant un accès permanent à son doudou et une libre demande de sa sucette.

Humains : chaque jour, l'enfant a un professionnel référent. Lorsqu'il n'est pas disponible, celui-ci favorise une continuité de présence des personnes.
Nous verbalisons à l'enfant les changements de poste des membres de l'équipe.

➤ Les professionnels instaurent une relation de confiance

Cette relation est primordiale pour sécuriser l'enfant. Pour cela, il est nécessaire de garantir à l'enfant outre la répétition des personnes, la qualité de leur présence, leur disponibilité, leur bienveillance et leur sincérité.

➤ Les professionnels favorisent l'autonomie de l'enfant

- **Dans l'activité** : le libre choix de l'enfant.
- **Dans les soins de son corps** : à chaque instant, l'adulte explique à l'enfant ce qui va se passer et le sollicite dans sa participation.
- **Dans la relation avec les autres** : lorsqu'un enfant entre en conflit avec un autre, il s'agit de ne pas intervenir tout de suite si leur sécurité n'est pas menacée, afin qu'ils apprennent à gérer seuls leurs différends.

➤ Les professionnels favorisent la socialisation en faisant intégrer à l'enfant les règles et les limites :

- **Le respect** : L'enfant se construit dans la relation à l'autre. Elle doit être respectueuse de sa personnalité, de son désir et satisfaire ses besoins :

- de communiquer,
- d'être écouté,
- d'avoir des contacts corporels,
- de participer à la vie d'un groupe,
- de trouver sa place dans ce groupe et de pouvoir l'occuper,

- d'être reconnu dans son individualité.

-Les limites : Les choix de l'enfant doivent être respectés dans la limite des règles de la vie en collectivité. Ces limites sont constructives, elles participent au processus du développement de sa personnalité et l'encouragent dans sa socialisation.

L'ensemble de ces repères constitue la journée d'accueil de l'enfant, journée qui se veut structurante tout en respectant les besoins individuels de chacun.

(Cf. déroulement d'une journée type en annexe 3)

c. Santé

- Le suivi médical des enfants
-

La Directrice puéricultrice en collaboration avec l'ensemble de l'équipe assure ce suivi en :

- veillant à la mise à jour des vaccinations des enfants,
- favorisant une bonne santé des enfants accueillis,
- administrant les médicaments selon les prescriptions médicales. En unité familiale, l'assistant maternel se doit de contacter le Multi-Accueil pour signaler tout problème paramédical (fièvre, traitement médicamenteux, douleur,...)
- proposant aux familles un temps d'échange avec le pédiatre lorsqu'une situation particulière se présente avec leur enfant.
-

Le pédiatre référent de la crèche donne son avis lors de l'admission des enfants de moins de quatre mois, des enfants présentant une maladie chronique, un handicap ou toute affection nécessitant une attention particulière, après examen médical, en présence des parents. Il participe à la mise en place d'un projet d'accueil individualisé en cas de besoin.

« Le Projet d'accueil individualisé finalise une démarche d'accueil concertée, résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie

de l'enfant malade. Sans se substituer à la responsabilité des familles, il organise, à la demande des parents et dans le respect des compétences de chacun, compte tenu des besoins thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de sa vie quotidienne dans la collectivité, et les conditions d'intervention des partenaires ».

➤ Les protocoles médicaux

Ils sont élaborés par le pédiatre référent du service petite enfance et remis à jour régulièrement.

Ils comprennent les protocoles concernant les prescriptions médicamenteuses (traitement antipyrrétique, les traitements ponctuels), les protocoles de soins, les mesures à prendre en cas d'urgence, les évictions, et les mesures préventives d'hygiène générales, ainsi que celles à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie.

Ils sont rassemblés dans un document unique. La Directrice s'assure de leur prise en compte par l'équipe et de leur mise en application.

➤ Les actions de prévention

Elles s'articulent autour de plusieurs axes.

- une formation aux premiers secours est organisée tous les ans auprès de l'ensemble du personnel.
- des animations auprès des parents et/ou du personnel sont proposées. elles vont permettre de sensibiliser ces différents publics grâce à de la documentation, des affichages spécifiques, par le biais d'interventions proposées par le pédiatre (sommeil, hygiène, alimentation, prise en charge spécifique d'un enfant, ..).

Le pédiatre assure en collaboration avec la puéricultrice, des actions d'éducation, de prévention et de promotion de la santé auprès du personnel participant à l'accueil des enfants.

➤ Une alimentation adaptée et équilibrée

Une société prestataire de service élaboré les repas à destinations des enfants accueillis au sein des différents équipements d'accueil du jeune enfant de la ville. Les repas sont confectionnés à la cuisine centrale de la ville de Metz et acheminés vers la structure en liaison froide.

Toutes les 6 semaines, la Coordinatrice Petite Enfance procède à la validation des menus établis par la diététicienne de la société prestataire en distinguant les repas "bébés", "grands", et « périscolaires ».

Ces menus répondent à des exigences d'apport énergétique et nutritionnel en rapport avec l'âge des enfants et ils respectent les règles de l'équilibre alimentaire en vigueur. (Le grammage des portions est fixé par la recommandation relative à la nutrition du 4 mai 2007 du Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN) n° J5-07).

Voici les 4 types de repas proposés :

- Repas bébés pour les enfants de 4 à 12 mois livrés mixés,
- Repas bébés pour les enfants de 12 à 18 mois livrés en morceaux,
- Repas grands pour les enfants de 18 mois à 3 ans livrés en morceaux,
- Repas périscolaires pour les enfants de plus de 3 ans livrés en morceaux.

A domicile, les assistants maternels confectionnent eux-mêmes les repas des enfants en lien avec leurs parents et la puéricultrice.

➤ L'accueil des enfants différents

« Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des Enfants qui, leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie de familiale. »

Dans ce cadre, les établissements messins sont en mesure d'accueillir les enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique et, pour ce faire, proposent aux parents la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.).

Ce dernier « finalise une démarche d'accueil concertée, résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade. Sans se substituer à la responsabilité des familles, il organise, à la demande des parents et dans le respect des compétences de chacun, compte tenu des besoins thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de sa vie quotidienne dans la collectivité, et les conditions d'intervention des partenaires ».

B. OBSERVER :*Etre attentif à chaque enfant*

a) Une observation personnalisée

Lorsqu'un enfant arrive en structure, il possède déjà des habitudes, des compétences qu'il faut connaître pour mieux le comprendre et l'accompagner dans son évolution.

L'observation personnalisée de l'enfant permet ainsi de connaître son stade de développement, ses centres d'intérêt, ce qui lui provoque de la frustration, ce qui engendre des pleurs et ce qui lui procure du plaisir et d'adapter de façon permanente les actions éducatives. Elle permet un accompagnement au quotidien favorisant son développement, son éveil. Elle permet aussi d'organiser les changements qui lui seront bénéfiques. Les professionnels ajustent leur comportement, leurs propositions éducatives afin de répondre au mieux aux besoins de chaque enfant.

Ainsi, observer, c'est « accompagner l'enfant tout au long de sa journée dans la structure en assurant une continuité des soins par un professionnel référent ».

➤ Le professionnel référent

Il est celui qui en général va accueillir l'enfant et son parent à leur arrivée et qui va lui porter une attention plus particulière tout au long de la journée. C'est aussi celui qui va le prendre en priorité en charge au cours de cette même journée. Cette fonction a plusieurs objectifs :

- favoriser la sécurité affective des enfants accueillis : permettre une continuité de soins, leur donner des repères plus stables (ne pas multiplier le nombre de professionnels intervenant auprès d'un enfant),

- assurer une présence attentive auprès de chaque enfant et une équité dans la prise en charge (tendance à privilégier la prise en charge des enfants qui pleurent beaucoup ou sollicitent davantage l'adulte parfois au détriment des autres enfants),
- permettre une observation plus fine et une meilleure connaissance de chaque enfant et ainsi mettre en place des activités d'éveil adaptées aux besoins de chacun,
- assurer des transmissions plus personnalisées aux parents,
- favoriser le lien de confiance parent/référent engageant un climat serein et communiquant,
- valoriser le travail des professionnels, permettre à chacun de s'impliquer différemment dans le travail,
- favoriser la communication au sein de l'équipe afin de créer une dynamique entre professionnels.

➤ **La Bienveillance**

L'enfant fait partie d'une cellule familiale. Qu'elle soit traditionnelle, monoparentale, ou homoparentale, il a le droit aux mêmes traitements que ses pairs. Ce qui est dit autour de sa famille doit être neutre de tout jugement. De même, chaque culture, ou ethnie doit être accueillie de façon égalitaire et respectée dans ses choix, dans la mesure où cela cadre avec le règlement de fonctionnement.

Le professionnel référent s'attache à identifier les besoins de l'enfant pour y répondre d'une manière appropriée et individualisée. L'ensemble de ces observations sont notifiées dans le livret individuel de l'enfant.

b) **Le livret individuel de l'enfant**

Le livret individuel est un outil pour les professionnels qui permet l'accompagnement individualisé de l'enfant.

Il permet le recueil des habitudes de vie de l'enfant, ses particularités, ainsi que le déroulement de sa journée. Il est le moyen de retranscription objective de l'observation faite par le professionnel référent et permet de :

- se rendre compte de l'évolution de l'enfant,
- de dépister d'éventuels troubles,
- transmettre aux parents des informations précises et personnalisées concernant leur enfant,
- servir de support d'échanges entre l'équipe de l'unité familiale et les assistants maternels.

Le livret de l'enfant reste la possession de la structure et n'est pas remis aux parents.

C. EVEILLER : Contribuer au Bien-être et à l'éveil de l'enfant

Chaque enfant est une personne à part entière, qui doit être respectée pour ce qu'elle est. Sa personnalité, son comportement s'expliquent notamment par son histoire familiale et personnelle. Chaque professionnel doit savoir accepter son tempérament, tel qu'il est afin de l'aider à s'insérer en douceur dans l'environnement social.

a. L'enfant découvre

L'enfant arrive dans la structure ou chez l'assistant maternel avec un bagage émotionnel, un vécu, une histoire, des habitudes de vie qui lui sont propres. Il découvre un environnement : des lieux, des bruits, des odeurs, des personnes avec lesquels il doit se familiariser. Cette étape, durant laquelle l'enfant doit pouvoir s'appuyer sur la présence de ses parents, mérite une attention particulière pour que la transition se fasse en douceur au cours d'une période dite « d'adaptation ».

Cette période d'adaptation est programmée avec les parents et la séparation se fait progressivement sur une à deux semaines maximum. Les premiers jours, les temps de présence sont courts et augmentent graduellement, pour inclure ensuite les étapes du repas et de la sieste.

Elle peut être réajustée à tout moment en concertation avec les parents en fonction de la réactivité de l'enfant.

Le professionnel référent de l'enfant reste le même dans la mesure du possible pendant toute cette période .Tout en restant à proximité, il l'encourage à aller vers les autres professionnels.

Le professionnel référent reste aussi l'interlocuteur privilégié des parents afin d'instaurer le climat de confiance nécessaire pour un accueil réussi.

Dans un contexte d'urgence, Il peut arriver qu'un enfant soit accueilli du jour au lendemain sans adaptation préalable. Nous incitons alors les parents à rester avec leur enfant la première demi-heure au moins pour rassurer leur enfant et pour transmettre au professionnel référent ses habitudes de vie.

La fonction de professionnel référent prend ici toute son importance de par l'attention particulière qu'il va porter à l'enfant et la disponibilité qu'il va lui offrir. Son rôle étant de sécuriser l'enfant en répondant à ses besoins, en favorisant la proximité et le portage si nécessaire. Il évite de se mettre dans l'opposition avec l'enfant en restant garant de sa sécurité physique. Il est plus tolérant avec lui pour lui laisser le temps d'apprioyer son nouvel environnement.

b. L'enfant s'épanouit

Les professionnels s'attachent à maintenir continuellement un milieu propice à son épanouissement. Tout au long de l'accueil, le professionnel référent est attentif aux besoins de l'enfant et lui assure un environnement stable, fiable et prévisible. Toute l'équipe se montre bienveillante dans les gestes et les paroles, respecte l'enfant et le valorise dans ses actes et compétences.

Le bien-être de l'enfant est subordonné à la satisfaction de ses besoins physiques et psychiques :

- **Le temps du repas** : La prise des repas s'organise en fonction de l'âge des enfants, de leurs besoins et de leurs habitudes de vie pour que ce moment de vie en collectivité soit convivial et propice aux échanges.

En collectivité, un professionnel se détache en cuisine pour préparer les assiettes et assurer leur réchauffage au four à micro-ondes.

- Des bébés :

Les repas sont donnés de manière individuelle, dans le respect du rythme de chacun.

Les biberons, tétines et laits (hors régime particulier) sont fournis par la structure d'accueil. En accueil familial, les parents fournissent les biberons.

Le professionnel qui donne un biberon s'installe confortablement de manière à lui être le plus disponible possible.

La diversification alimentaire est toujours à l'initiative des parents. L'introduction progressive de chaque catégorie d'aliments, puis des morceaux est faite en premier lieu par la famille. Un tableau mis à jour régulièrement récapitule les aliments autorisés pour chaque enfant.

Dès lors que l'enfant mange à la cuillère, il est installé soit dans un transat, soit dans une chaise haute, soit à table lorsque celui-ci grandit et qu'il est capable de se tenir assis.

Un enfant peut bénéficier du lait maternel. Les conditions de réception, de stockage et de remise en température sont précisées dans une procédure particulière.

- Des enfants plus grands :

Progressivement, ils font l'apprentissage des rythmes horaires.

L'enfant est accueilli à partir de 5h30. Si il arrive avant 7h, il a la possibilité de prendre son petit-déjeuner dans la structure.

Le déjeuner est servi vers 11h-11h30, le goûter vers 15h-15h30 et enfin le dîner à 19h.

Une attention particulière est portée à la présentation des assiettes et des plats. Les saveurs, textures et senteurs de chaque aliment sont valorisées pour mettre l'enfant en appétit et l'inviter à goûter, sans jamais le forcer.

Les enfants sont assis ensemble autour d'une table et apprennent à manger seuls sous le regard bienveillant de l'adulte.

Le professionnel veille à la bonne installation de chacun et s'assied à table avec eux. L'adulte en charge de cette table reste dans la mesure du possible, le même du début à la fin du repas. Il nomme et présente les aliments. Il fait preuve d'intelligence dans le « faire finir » et le « resservir ». Il est important de bien formuler les règles (ne pas prendre l'assiette du voisin, attendre son tour, ne pas parler la bouche pleine, goûter chaque aliment proposé, ...). Les enfants sont sensibilisés au respect de la nourriture, de leurs camarades, ainsi qu'aux règles de politesse. Ils font l'apprentissage de la socialisation.

L'objectif étant de les rendre autonomes et participatifs et pour ce faire :

- Les enfants prennent sur le plateau leur verre et leur cuillère et se servent seuls dans le plat quand ils le peuvent.
- Les enfants sont encouragés à utiliser leur cuillère mais nous ne les empêchons pas d'utiliser leurs doigts pour manger, au moins au début de l'apprentissage. Une double-cuillère peut être employée pour favoriser cet apprentissage.
- Les enfants qui le peuvent sont invités à essayer de retirer seuls leurs bavoirs et à se « débarbouiller » le visage et les mains à l'aide d'un gant de toilette.
- Les enfants sont invités également à éponger lorsqu'il leur arrive de renverser leur verre d'eau. Cela permet de dédramatiser l'incident et de les responsabiliser.

L'eau est la seule boisson servie à table aux repas de midi et du soir. La soif ne pouvant être verbalisée par tous les enfants, il est important de leur proposer régulièrement à boire (et davantage encore en cas de forte chaleur). L'eau est par ailleurs à la libre demande des plus grands.

- **Le temps du sommeil** : fonction vitale chez l'être humain, le sommeil varie selon l'âge, la constitution et la nature des activités de chacun. Il aide à la réparation des dommages physiques et psychologiques, et contribue à la maturation des fonctions cérébrales. Les besoins en sommeil changent

donc d'un enfant à l'autre, d'où l'importance d'organiser les périodes de sommeil en fonction des rythmes individuels.

- Les professionnels doivent repérer les signes de fatigue chez l'enfant :

- En faisant preuve d'une observation attentive de son comportement,
- En ayant une bonne connaissance de l'enfant,
- En s'aidant des informations recueillies auprès des parents.

- Les professionnels doivent offrir des repères stables à l'enfant :

- En veillant à toujours le coucher dans le même lit, avec doudou et/ou sucette si besoin,
- En respectant les rituels d'endormissement de chacun (musique, portage, histoire,...)
- En apprenant progressivement à l'enfant à s'endormir seul dans son lit,
- En privilégiant le lever de l'enfant par le professionnel référent quand cela est possible ou par un autre professionnel qui a déjà été à son contact avant le coucher.

- Les professionnels veillent au confort de l'enfant :

- En adaptant sa tenue vestimentaire afin qu'il soit à l'aise (turbulettes et couettes sont à disposition en fonction des besoins),
- En s'assurant d'une température adéquate dans la pièce,
- En veillant à un environnement calme et reposant (bruit, luminosité,...).

- Les professionnels veillent à la sécurité de l'enfant :

- Choix du lit adapté en fonction de l'âge des enfants (lits à barreaux pour les bébés, lits bas pour les plus grands),
- Barrières des lits remontées,
- Pas d'objet pouvant entraver leur sécurité (barrette de cheveux, cordon de sucette, ...),
- Présence d'un professionnel pendant l'endormissement des grands,
- Surveillance régulière des bébés qui dorment,

- Présence d'un lit à roulettes en cas d'évacuation d'urgence de la structure.

- Les professionnels s'adaptent aux cas particuliers :

L'objectif étant bien entendu que l'enfant soit couché de manière confortable dans son lit, il peut arriver qu'un bébé s'endorme dans le transat dans lequel il est installé. Les professionnels privilégient ainsi, dans certains cas particuliers (« petit dormeur », enfant malade, adaptation difficile,...) le sommeil de l'enfant. Ils ont cependant conscience que ces situations doivent rester occasionnelles, ponctuelles.

Une attention particulière est portée aux enfants accueillis la nuit, période souvent source d'angoisse.

Il est demandé aux parents, dans la mesure du possible, de déposer leur enfant avant l'heure habituelle du coucher afin de permettre une acclimatation en douceur et éviter que l'angoisse de la séparation de s'ajoute pas à celle de la nuit.

➤ **Le temps du change** : Les changes sont à effectuer à chaque fois que cela est nécessaire, en, respectant les règles de sécurité, les normes d'hygiène et l'intimité de chaque enfant. Ils permettent d'assurer son confort et son bien-être. L'adulte prend soin d'expliquer ses gestes à l'enfant, et le fait participer (habillage, déshabillage,...) en fonction de ses capacités. Progressivement, l'enfant va prendre conscience de son corps. L'apprentissage de la propreté est à l'initiative des parents, et les professionnels le poursuivent. L'accompagnement dans cette acquisition se fait sans obligation, ni contrainte, et en fonction de la maturité de chacun.

➤ **Le temps de l'hygiène et du confort :**

- Le mouchage et les lavages de nez des enfants, sont réalisés aussi souvent que besoin.
- Le lavage des mains des enfants est réalisé avant de passer à table, après être allé aux toilettes, après les activités manuelles « salissantes » et aussi souvent que besoin.

- L'enfant malade peut être accueilli dans la limite de son bien-être et de sa sécurité physique. La directrice se réserve le droit de refuser son accueil ou de demander à un parent de revenir chercher son enfant si son état de santé le nécessite. Les familles fournissent les antipyrrétiques et autres médicaments, ainsi que la prescription médicale correspondante. La Directrice vise toute prescription et délègue l'administration médicamenteuse à l'équipe. En cas d'absence de la Directrice, les professionnels font appel à une des puéricultrices du Service d'Accueil Familial qui se déplace de préférence pour viser l'ordonnance et déléguer à son tour la dispensation du traitement.
- Dans le cadre de l'accueil sur des horaires atypiques, le professionnel peut avoir à habiller un enfant le matin, ou à le mettre en pyjama le soir, en lui apportant une hygiène de base. Le bain, moment privilégié dans la relation parents-enfant, reste à la charge de la famille.

➤ **Le temps des « dépannages » :**

- Du fait de sa capacité d'accueil limitée, l'unité collective du Multi-Accueil ne peut accueillir, le ou les enfants confiés à un assistant maternel du service lorsque celui-ci est dans l'impossibilité d'assurer l'accueil (arrêt maladie, problème familial, congés annuels, formation, ...). Ces enfants sont cependant accueillis sur des horaires classiques au Multi-Accueil de la « Maison de la Petite Enfance » ou sur des horaires décalés au Multi-Accueil de la « Grange aux Bois ». L'assistant maternel ou la famille prévient la structure que le ou les enfants seront accueillis au sein de la collectivité le jour même en cas d'absence imprévue.
- De la même manière lorsque la structure ferme ses portes en été et en hiver, les enfants ne restent pas sans solution d'accueil. Si les parents en expriment le besoin, ils peuvent alors être accueillis au Multi-Accueil de la « Grange aux Bois ». Nous pouvons accueillir les enfants de cette autre structure à la spécificité atypique lorsque celle-ci est à son tour fermée.

c. L'enfant s'éveille

Le jeu est une activité indispensable au développement psychique et physique de l'enfant. Il est essentiel à son évolution individuelle et sociale. C'est pour lui, un moyen de découvrir le monde.

Le jeu est une activité spontanée. L'enfant ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue. Le jeu désigne ainsi tout activité dont le seul objectif est le plaisir. Il remplit de façon équilibrée quatre grandes fonctions :

- Le « faire jouer » : l'adulte détermine les règles du jeu (ex : jeu du cache-cache),
- Le « donner à jouer » : l'adulte se contente de donner à l'enfant les outils nécessaires à l'organisation de son jeu (ex : nous proposons un jeu de construction mais nous n'intervenons pas),
- Le « jouer avec » : l'adulte joue avec l'enfant, il se rend disponible et se consacre entièrement à lui sans parasitage extérieur (téléphone, sonnette,...),
- Le « laisser jouer » : l'adulte n'impose rien à l'enfant qui est libre de son jeu, le laisser faire sa propre expérience sous un regard bienveillant.

La micro crèche et le domicile des assistants maternels se veulent des lieux de partages, de rencontres et de convivialité qui permet à l'enfant de développer ses capacités à son rythme, en toute sécurité. Les assistants maternels participent aux activités organisées par l'éducatrice de jeunes enfants et peuvent venir profiter des infrastructures du Multi-Accueil.

Le nombre restreint d'enfants accueillis permet à l'équipe de bien observer, connaître chaque enfant et l'encourager dans ses acquisitions. Le professionnel référent consacre des temps individuels avec chaque enfant.

➤ Le jeu libre :

La structure est un lieu d'accueil où l'espace est organisé pour inciter l'enfant à faire ses propres découvertes, ses propres expériences sous le regard bienveillant du professionnel. Il intervient peu, il observe à distance et lui offre un cadre contenant.

L'enfant a libre accès, selon ses besoins et ses envies, à des espaces-jeux symboliques : coin dinette, coin puériculture avec poupées et accessoires,... Un coin tapis avec des coussins est à sa disposition pour la détente.

Ces espaces favorisent l'autonomie et l'initiative. Ils permettent à l'enfant de jouer en petits groupes, générant des interactions constructives entre eux. Ils donnent la possibilité à l'enfant de développer son imagination, la communication et l'imitation.

Des jeux sont également à sa disposition sur des étagères ou dans des tiroirs Lui laisser la possibilité de choisir lui-même ses jeux, c'est le rendre acteur. Il développe sa confiance et son estime de lui.

➤ **Les autres jeux et activité d'éveil** :

Ils sont proposés à l'enfant pour développer ses sens, sa motricité et satisfaire sa curiosité.

- **Les activités motrices** :

Lors de la première année, le bébé va faire de nombreuses découvertes motrices. Pour lui permettre de bouger, de découvrir son corps, il est souvent mis à plat dos ou à plat ventre sur un tapis au sol. Progressivement, il va attraper les jouets adaptés à son âge qui sont posés près de lui, jouer avec les portiques. Nous ne mettons pas l'enfant dans une posture qu'il n'a pas encore acquise. C'est à force de répétition et de sollicitation que l'enfant va franchir les différentes étapes de son développement.

Concernant l'enfant plus grand, nous lui proposons des jeux favorisant le développement de ses capacités motrices par le biais de cerceaux, tunnel, blocs moteurs, ballons. Toutes ses expériences lui permettent de mieux maîtriser ses gestes et de prendre conscience de son schéma corporel. Puis, l'enfant va progressivement affiner l'ensemble de ses acquisitions par des jeux faisant appel à sa motricité fine : activités manuelles, jeux de construction, d'encastrement, de transvasement,...

- **Les activités sensorielles** :

- C'est par ses sens que l'enfant découvre son environnement. Il a besoin de toucher, sentir, voir, écouter. Nous lui proposons des expériences

sensorielles variées : manipulation de graines, pâte à modeler, de toucher différentes textures, des jeux d'eau, de peinture avec les pieds ou au doigt,... Ces activités procurent du plaisir à l'enfant et contribue à son épanouissement.

- L'enfant participe régulièrement à des activités cuisine, qui lui permet de goûter de nouvelles saveurs, de développer son odorat. Nous organisons des gouters festifs pour marquer les moments forts de l'année : chandeleur, St Nicolas, Noël,...

- Nous proposons des activités musique au cours desquelles l'enfant manipule les instruments, écoute les sons. Sa participation active lui permet de faire ses propres expérimentations. La musique l'aide aussi à canaliser ses émotions.

➤ **Les moments des chants, des histoires :**

Chaque jour, avant le repas, nous organisons un moment chants et/ou histoires. Ces activités où le professionnel chante, lit des livres, raconte des histoires, développent le langage et l'imagination de l'enfant et sollicitent également son écoute et sa concentration. Une professionnelle de la médiathèque du quartier vient par ailleurs une fois par mois pour conter des histoires et laisser à disposition des enfants de nouveaux livres.

➤ **Les jeux de société :**

Vers l'âge de 2-3 ans, nous proposons à l'enfant des jeux de société, en petit groupe. Ils permettent l'intégration des consignes et des règles. L'enfant apprend à patienter, à respecter ses camarades. Ces jeux développent sa concentration. Ils favorisent les interactions entre les enfants, participant ainsi à sa socialisation.

➤ **Les activités intergénérationnelles**

Nous organisons des animations intergénérationnelles en concertation avec le foyer Désiremont pour Séniors. Ces animations ont lieu plusieurs fois dans

l'année à l'occasion de la fête du printemps, de Pâques, ou de Noël. Elles ont pour objectifs de :

- Décloisonner les structures,
- Rapprocher les générations,
- Apprendre les uns des autres,
- Favoriser la socialisation,
- Créer du lien social,
- Montrer la vieillesse comme une étape de la vie,
- Redonner une place et un rôle à chacun,
- Prendre du plaisir !

➤ **Les sorties** :

- Des promenades extérieures dans le quartier sont organisées en fonction des conditions météorologiques du jour, du nombre d'enfants présents et de leur rythme de vie. Elles sont l'occasion pour l'enfant de faire des expériences psychomotrices (courir, grimper, sauter,...) et de découvrir de nouveaux espaces et activités : ramasser des feuilles, des marrons,
- Des sorties pédagogiques régulières sont organisées par l'éducatrice de jeunes enfants à l'extérieur de la structure. Cela permet de diversifier les lieux d'éveil et de socialisation. Ainsi, les enfants vont une fois par mois à la bibliothèque de Bellecroix où ils plongent dans l'univers du livre. De même, les enfants sont accompagnés dans les ludothèques où ils découvrent d'autres jeux et des nouveaux camarades. Ils profitent d'une structure de motricité. Ils peuvent profiter des animations organisées dans ces lieux comme la musique, les spectacles de marionnettes, jeux surdimensionnés,... Nous nous y rendons à pied ou en bus. Des sorties vont être planifiées au récent Lieu d'Eveil et d'Activités Culturel pour ouvrir davantage l'enfant à l'art.
- Nous organisons au mois de juin un pique-nique.
- L'éducatrice organise d'autres sorties durant l'été : à Metz- plage, nous profitons des infrastructures mises en place (bacs à sable, brumisateurs,...), au Jardin Botanique, découverte des animaux et du petit-train, au Jardin des cinq sens, découvertes des fleurs, fruits et légumes cultivés dans notre région,

et au marché de Noël où les enfants déposent leur liste et font une photo aux côtés du Père Noël et découvrent les illuminations.

➤ **La participation en collectivité des enfants confiés en unité familiale :**

L'éducatrice de jeunes enfants qui impulse les activités est commune aux unités collective et familiale, ce qui facilite la venue des enfants et des assistants maternels à la micro crèche. Une fois par semaine, les enfants viennent en groupe d'éveil avec les enfants de la collectivité. Des activités plus dirigée leur sont proposées après un temps de jeu libre. De même, ils participent à toutes les activités organisées par la structure (conteuse, sorties diverses, rencontres intergénérationnelles,...). Toutes ces rencontres sont prétextes à l'échange et au développement d'une complicité entre les enfants, les assistants maternels et l'équipe de la structure.

Le positionnement professionnel est un carrefour entre autonomie et liberté d'une part, et soutien et encadrement d'autre part. Il pose un cadre réfléchi, sécurisant avec le souci de l'environnement et des personnes. L'enfant, accueilli dans son individualité, va développer toutes ses potentialités par le jeu et progressivement apprendre les règles sociales.

Le professionnel s'attache à poser un regard bienveillant sur l'enfant, à l'accompagner dans ses différents apprentissages tout en le laissant expérimenter par lui-même, et à le valoriser pour favoriser l'estime de soi.

IV. RELATION AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

La relation avec d'autres partenaires et équipes pluridisciplinaires contribue à l'ouverture et à l'élargissement du champ professionnel.

- Nous avons un lien avec la bibliothèque de Bellecroix.
- La piscine du Bon Pasteur est ouverte à l'ensemble des familles où une activité aquatique est proposée chaque mardi matin en période

- scolaire. Une éducatrice de jeunes enfants et un maître-nageur assurent l'encadrement en présence des parents.
- Dans le cadre de la formation de stagiaires, nous avons un lien avec les différents instituts ou organismes de formation avec lesquels une convention de stage est signée.

V. EVALUATION – CONCLUSION

A. Evaluation

La qualité s'inscrit dans une démarche évolutive impliquant une réflexion dynamique, continue et partagée. L'application de ce projet éducatif est évaluée annuellement, en s'assurant du respect des objectifs posés, de la mise en pratique des outils à notre disposition et de la satisfaction des usagers. Voici les critères qui nous permettent d'évaluer la mise en œuvre de notre projet et sa réussite auprès de l'enfant et de sa famille mais aussi auprès de l'équipe. En cas de besoin, nos pratiques sont réajustées.

➤ *Au niveau de l'enfant :*

Le rythme individuel de l'enfant est respecté.

L'enfant est intégré au sein de l'équipement, dans le groupe d'enfants.

L'enfant est épanoui (il joue, il mange, il dort, il sourit, il se déplace,...) et évolue dans l'apprentissage de ses acquisitions.

➤ *Au niveau de la famille :*

Le besoin d'accueil en urgence des familles est satisfait.

La conciliation vie familiale et vie professionnelle est permise, l'intégration professionnelle est facilitée.

La séparation enfant/parent est facilitée, améliorée.

Les parents communiquent facilement avec l'équipe. Ils verbalisent leur satisfaction, leur sentiment de confiance.

➤ Au niveau des professionnels :

L'équipe est motivée, participative et disponible.

Il existe une cohésion d'équipe, une émulation positive qui tend vers des échanges professionnels, des remises en question.

Le travail s'effectue dans un climat de bonne humeur.

Le taux d'absentéisme est faible.

B. Conclusion

Ce projet d'établissement ne peut être appliqué sans le travail et l'implication au quotidien de toute l'équipe. Chaque professionnel est un maillon indissociable au bon fonctionnement de la structure. Le bien-être des enfants, des parents et du personnel en dépendent. Un climat de confiance, le dialogue et le respect mutuel permettent de tendre vers un accueil de qualité où l'intérêt de l'enfant demeure central.

L'application de ce projet est évaluée annuellement en s'assurant du respect des objectifs et de la satisfaction des usagers

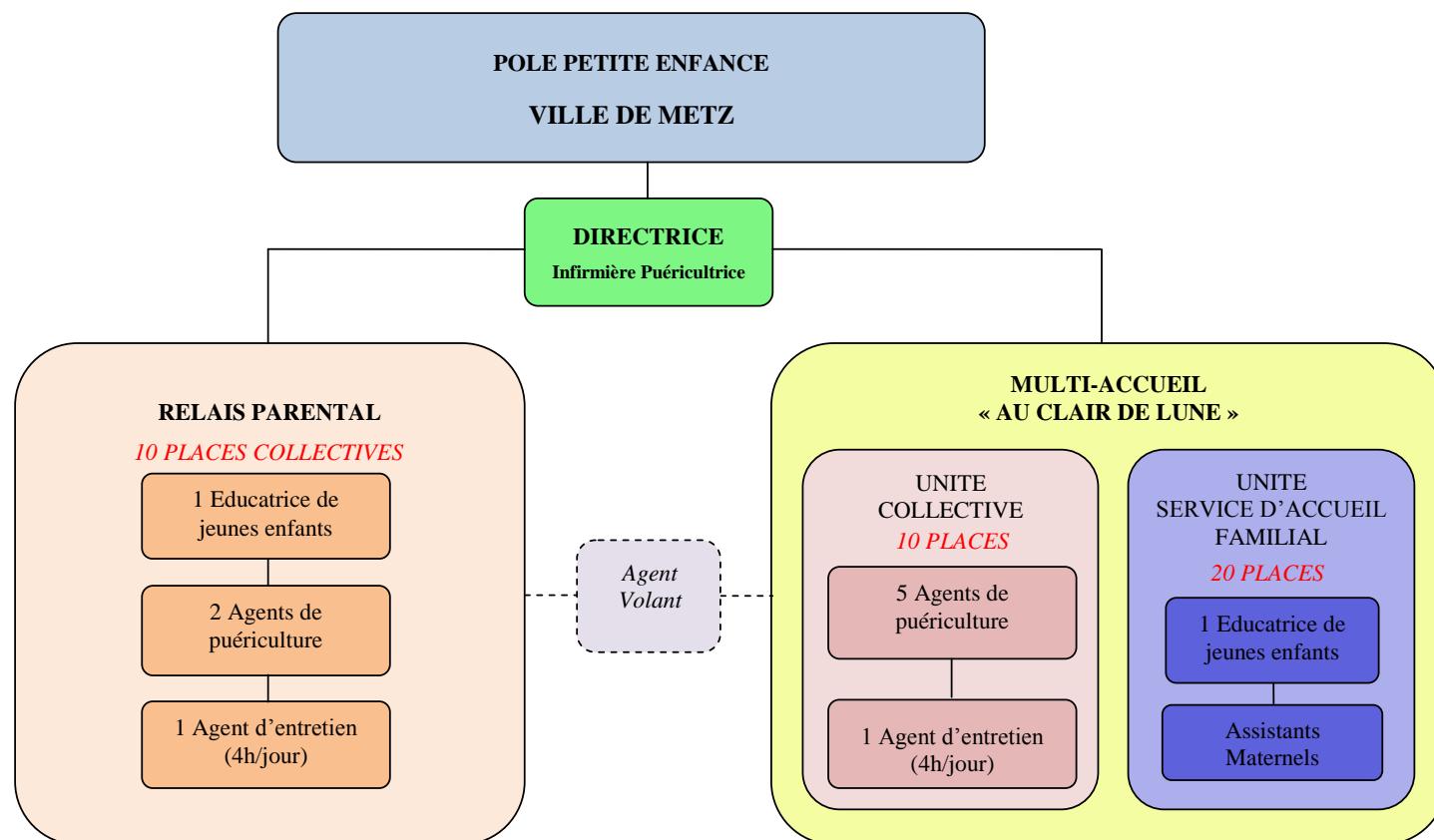
VI. REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT

Cf plateforme commune

VII. ANNEXES

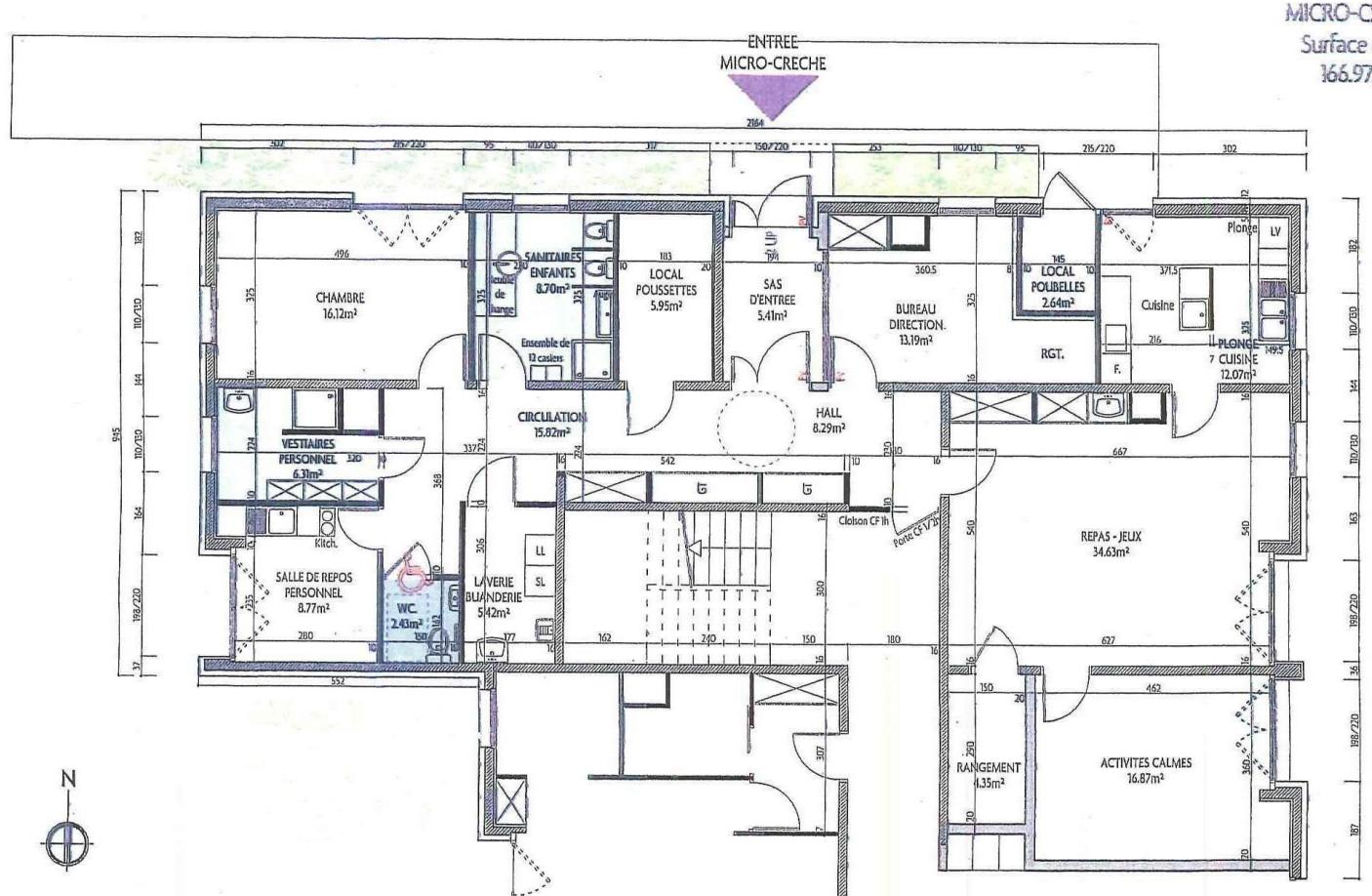
ANNEXE N° 1

ORGANIGRAMME



POLE PETITE ENFANCE - 16 janvier 2015

ANNEXE N° 2



N°3302 - PC
Metz Habitat Territoire
1/75
20 Mars 2012

PLAN DE LA MICRO-CRECHE

REHABILITATION RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES ET CREATION MICRO CRECHE - 4, Avenue de Lyon - 57000 METZ



ARCHITECTES DPLG
18 rue de la Jeunesse
57050 Longeville les Metz
TEL : 03 87 62 84 62
FAX : 03 87 62 84 70
www.belle.bonduel.fr

ANNEXE N° 3

Une journée type au Clair de Lune....

- 5h30 : Ouverture de la structure et accueil des premiers enfants, avec jeux libres dans la salle de vie ou coucher en fonction des enfants
- 7h : Petit-déjeuner
- 7h30-8h : Change et habillage des enfants, coucher si besoin.
- 8h-9h : Jeux libres
- 9h-10h : Activité dirigée en fonction de l'âge des enfants
- 10h-10h30 : Change des enfants, jeux libres
- 10h30 : Moment chants et/ou histoires pendant une vingtaine de minutes, suivi du lavage des mains avant l'installation pour le déjeuner
- 11h-12h : Repas des grands et repas échelonnés des bébés
- 12h : Temps calme avant la sieste (livres, histoires,...), déshabillage et change des enfants
- 12h15-15h : Sieste avec lever échelonné, changes et habillage et jeux libres.
- 15h-15h30 : Goûter
- 15h30-16h30 : Jeux libres, sieste si besoin pour les enfants présents en soirée
- 16h30-17h : Activité dirigée en fonction de l'âge des enfants
- 17h30-19h : Jeux libres, change des enfants
- 19h : Dîner
- 20h30 : Coucher des enfants présents la nuit

Au vu de la spécificité de la structure et de l'imprévisibilité des plannings, il y a des arrivées et des départs échelonnés tout au long de la journée. Cela modifie sans cesse la dynamique du groupe et peut impacter sur le déroulement de la journée. S'il n'y a pas d'accueil de nuit, la structure ferme au plus tard à 22h.

ANNEXE N° 4

Participation des parents aux sorties organisées par les EAJE

Le projet éducatif dont l'un des objectifs vise à donner une place aux parents tout au long de l'accueil, justifie cette procédure.

Projet de sortie

Les parents sont informés du projet de sortie par voie d'affichage dans le multi-accueil. Il est indiqué :

- L'âge, le nombre d'enfants concernés,
- La date et l'heure de départ, et la durée de la sortie prévue,
- La destination,
- Les modalités du déplacement,
- Le nombre de parents accompagnateurs autorisé,
- La date limite d'inscription des parents volontaires

Procédure d'inscription pour les parents volontaires

Les parents volontaires pour participer à l'encadrement des enfants lors de la sortie s'inscrivent auprès du directeur du multi accueil.

Le directeur désigne les parents en veillant à répondre équitablement aux demandes formulées lors des différents évènements.

Le nom des parents accompagnateurs est affiché à l'entrée de l'unité de vie, au plus tard la veille de la sortie.

Engagements des parents accompagnateurs

Les parents accompagnateurs s'engagent à :

- Veiller en permanence à la sécurité et au confort des enfants

- Etre disponible pour chacun des enfants confiés
- Respecter les règles de savoir vivre, faire preuve de discrétion et de réserve
- Se référer aux professionnels, notamment, en cas de problème ou d'incident
- Venir seul et libre de tout autre engagement
- Prévenir au plus tôt le directeur de l'établissement en cas d'empêchement
- Respecter le cadre fixé dans l'autorisation parentale relative à la prise de photos

Rôle du directeur du Multi-Accueil

Le directeur s'assure que seuls les enfants dont les parents auront accepté les conditions mentionnées dans le formulaire d'autorisation de sorties participeront à la sorties organisées.

Le directeur est chargé d'organiser les conditions de sécurité de la sortie selon les préconisations suivantes :

- Un adulte est responsable de deux enfants au plus,
- Le nombre d'enfants est limité à 10 sauf sortie exceptionnelle,
- Le nombre de professionnels encadrant est au moins égal au nombre de parents accompagnateurs,
- Un professionnel ouvre et un professionnel ferme la marche,
- Selon l'itinéraire, le nombre d'enfants et les modalités de déplacement, un professionnel est chargé d'assurer exclusivement la sécurité du déplacement.

En cas de désistement d'un parent accompagnateur, le directeur se réserve le droit de solliciter un parent inscrit le cas échéant sur liste d'attente.

Cadre administratif

Les parents accompagnateurs devront être majeurs et détenir l'autorité parentale sur l'enfant confié au sein du multi-accueil.

Le directeur de l'établissement soumet la proposition de sortie à l'approbation du Directeur de la Famille et de la Petite enfance à l'aide du formulaire prévu à cet effet.

Il veille à respecter le taux d'encadrement fixé par la réglementation en vigueur. Le nom des parents sera communiqué à la DFPE. Ils interviennent en qualité de collaborateurs occasionnels du service public. A ce titre, ils sont couverts pour cette activité par l'assurance responsabilité civile souscrite par le CCAS.

Les parents se proposent bénévolement, à titre gratuit. Aucune indemnité ou remboursement de frais ne leur sera versés.

ANNEXE N° 5

Participation des parents à une activité au sein d'un EAJE

Le projet éducatif dont l'un des objectifs vise à donner une place aux parents tout au long de l'accueil justifie cette procédure.

Procédure

- Les parents expriment leur souhait de participer à un évènement (anniversaire, fête,...) ou à une activité avec leur(s) enfant(s) auprès de l'équipe pédagogique, soit lors de l'admission, soit de manière ponctuelle.
- En fonction de la demande des parents, l'équipe pédagogique étudie sa pertinence et le moment le plus approprié pour organiser leur participation.
- Dans l'intérêt du service, le directeur accepte et prépare la présence des parents.
- En cas de demandes trop importantes, le directeur veille à répondre équitablement aux demandes formulées par les parents.

Engagement des parents

- Respecter les règles de savoir vivre, faire preuve de discrétion et de réserve
- Se référer aux professionnels, notamment, en cas de problème ou d'incident
- Venir seul et libre de tout autre engagement
- Prévenir au plus tôt le directeur de l'établissement en cas d'empêchement
- Respecter le cadre fixé dans l'autorisation parentale relative à la prise de photos

Le rôle du Directeur

Le directeur de l'établissement complète le formulaire administratif soumis à l'approbation de la Direction de la Famille et de la Petite Enfance.

Il veille à respecter le taux d'encadrement fixé par la réglementation en vigueur.

Cadre administratif

Les parents devront être majeurs et détenir l'autorité parentale sur l'enfant confié au sein du multi-accueil.

Le nom des parents sera communiqué à la DFPE. Ils interviennent en qualité de collaborateurs occasionnels du service public. A ce titre, ils sont couverts pour cette activité par l'assurance responsabilité civile souscrite par le CCAS.

Les parents se proposent bénévolement, à titre gratuit. Aucune indemnité ou remboursement de frais ne leur sera versés.